

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

03/07/2020

Forest - Des parrains et des marraines pour créer des rues réservées au jeu

Cet été, de nombreuses familles n'auront pas la possibilité de partir en vacances. Nombre d'entre elles n'ont également pas la chance de disposer de jardins privés. Initiées en réponse à la crise sanitaire, les rues réservées au jeu font partie des solutions proposées par la commune de Forest – et d'autres communes bruxelloises – pour permettre aux parents et aux enfants qui resteront chez eux de profiter d'espaces publics sûrs et propices aux activités de détente et de rencontre. Il est possible, pour les Forestoises et les Forestois qui le souhaitent de transformer leur rue en zone réservée au jeu.

« Les rues réservées au jeu offrent de formidables opportunités de faire connaissance avec ses voisins, d'organiser des petites activités ludiques ou artistiques, de faire du sport ou de jouer au ballon sur toute la largeur de la voirie, rappelle Esmeralda Van Den Bosche, échevine de la mobilité. Ces zones sont temporairement fermées à la circulation motorisée, et les riverain.e.s peuvent y évoluer hors trottoir. Les automobilistes qui vivent dans les rues concernées peuvent toujours rejoindre leur habitation et avoir accès à leur garage. »



Les Forestoises et les Forestois qui le souhaitent peuvent faire une demande auprès de la commune pour mettre en place une rue réservée au jeu. Le projet doit être initié par au moins trois riverain.e.s dénommés « parrains » ou « marraines ». Ceux-ci doivent habiter dans la rue, ou le tronçon de rue, pour laquelle le projet est introduit.

Quels sont les missions des parrains et marraines ?

- Informer les habitants de la rue qu'ils introduisent une demande de rue réservée au jeu en leur distribuant un toute-boîte ;
- Placer et retirer les barrières aux heures définies ;
- Être les interlocuteurs pour les habitants et les services communaux ;
- Réaliser une évaluation de la rue réservée au jeu.

« Pour Stéphane Roberti, bourgmestre de Forest, s'engager dans la création de rues réservées au jeu est une démarche collective d'appropriation de l'espace public que nous encourageons avec enthousiasme. Multiplier les espaces extérieurs au sein desquels il est possible - pour les personnes qui vivent en ville - de passer du temps de qualité est plus que jamais souhaitable. »

Les conditions de mise en place et les règles de fonctionnement des rues réservées au jeu sont disponibles sur le site Internet de la commune ou via le service mobilité : mobilite@forest.brussels ou au 02/370.22.24. Les demandes d'aménagement pour le mois d'août doivent être introduites avant le 15 juillet.

Plus d'infos ?

**Estelle Toscanucci – attachée de communication auprès du cabinet du Bourgmestre –
0490/52.49.48 – etoscanucci@forest.brussels**